

**Autocall France 2018
Code ISIN FR0013323771**

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de BNP Paribas Issuance B.V et de BNP Paribas S.A.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	Autocall France 2018
Emetteur	BNP Paribas Issuance B.V.
Garant	BNP Paribas S.A.
Forme juridique	Notes, titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Code ISIN	FR0013323771
Montant Nominal de l'émission	30 000 000 EUR
Devise	EURO
Investissement minimal devant être réalisé par l'Investisseur	1 000 EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	<p>L'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR est composé des 40 principales entreprises françaises (selon le critère de capitalisation de marché flottante). Il a été lancé le 27 juin 2017.</p> <p>Les caractéristiques de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'indice est calculé par Solactive, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché - Les dividendes nets sont réinvestis et un prélèvement forfaitaire de 5% est soustrait de la performance nette de l'indice - L'indice est équipondéré, le poids de chacune des 40 actions est de 2,50 %, quelle que soit sa capitalisation boursière. - L'indice est rebalancé chaque trimestre. <p>La méthode de calcul utilisée est l'équipondération, ce qui signifie que chaque action qui compose l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR représente 2,50 % du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement.</p>
Prix d'Emission	100% de la valeur nominale
Période de souscription	Du 3 avril 2018 au 16 mai 2018
Date d'Emission	3 avril 2018
Date de constatation initiale	23 mai 2018
Dates de constatation annuelle	23 mai 2019 (année 1), 25 mai 2020 (année 2), 24 mai 2021 (année 3), 23 mai 2022 (année 4), 23 mai 2023 (année 5), 23 mai 2024 (année 6), 23 mai 2025 (année 7), 25 mai 2026 (année 8), 24 mai 2027 (année 9)
Dates de remboursement anticipé automatique	6 juin 2019 (année 1), 8 juin 2020 (année 2), 7 juin 2021 (année 3), 6 juin 2022 (année 4), 6 juin 2023 (année 5), 6 juin 2024 (année 6), 6 juin 2025 (année 7), 8 juin 2026 (année 8), 7 juin 2027 (année 9)
Date de constatation finale	23 mai 2028 (année 10)
Date d'échéance	6 juin 2028 (année 10)
Lieu de cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (Marché Réglementé)
Droit applicable	Droit anglais
Durée de l'investissement	10 ans maximum
Documentation Juridique	<p>La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Emission de Notes, daté du 7 juin 2017 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 17-262, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées 3 avril 2018, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Emission (« Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent</p>

	un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du produit. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org ou sur https://www.privalto.bnpparibas.fr/FR0013323771 .
--	--

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance Autocall France 2018 (ci-après le « Titre de Crédit ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 10 ans, soit une Date de Remboursement Final fixée au 6 juin 2028.

Le Titre de Crédit est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Le 23 mai 2018, on observe le niveau de clôture de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Aux 9 dates de constatation annuelle⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice est **stable ou en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital⁽²⁾ + Un gain de 9 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾
Soit un Taux de Rendement Annuel brut de 6,78 % et 8,65 %⁽²⁾

- Sinon, si à l'une de ces dates, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, le produit continu.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 10)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale, le 23 mai 2028, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'indice est **stable ou en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, le 6 juin 2028 :

L'intégralité du capital⁽²⁾ + Un gain de $10 \times 9 \% = 90 \%$ ⁽²⁾, soit un gain de 9 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾
Soit un Taux de Rendement Annuel brut de 6,60 %⁽²⁾

- Si, à cette date, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas **40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, le 6 juin 2028 :

L'intégralité du capital⁽²⁾
Soit un Taux de Rendement Annuel brut de 0 %⁽²⁾

- Si, à cette date, l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, le 6 juin 2028 :

Le capital⁽²⁾ diminué de la baisse de l'indice
L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 1 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

Principaux facteurs de risques

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de Risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié aux sous-jacents :** Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index.
- **Risque découlant de la nature du produit :** En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment

par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.

- **Risques de marché :** Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit :** L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Crédit émis par l'Émetteur.

Garantie ou protection équivalente

Absence de garantie en capital en cours de vie et à l'échéance.

Autocall France 2018 présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Il est également rappelé que cet investissement implique l'indisponibilité des sommes placées dans la mesure où l'arbitrage ou le rachat anticipé du produit, réalisé sur demande de l'investisseur avant l'échéance, ne bénéficie d'aucune protection du capital et peut être exécuté à un cours nettement inférieur à sa valeur nominale.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant des Notes placées par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.

AVERTISSEMENT

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Crédit à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date de Remboursement Final.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) (Prénom NOM),
adhèrent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
numéro (Numéro du contrat),

reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales et de la documentation commerciale du support d'investissement Autocall France 2018 - Code ISIN FR0013323771, que je choisis aujourd'hui comme support en unités de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
 - **la nature du support et les risques y afférents,**
 - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
 - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule d'Autocall France 2018 est de 10 ans :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement chaque année, si, aux dates d'évaluation annuelle, la performance de l'Indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR est positive ou nulle par rapport à son niveau initial.	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
L'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR est composé des 40 principales entreprises	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux

<p>françaises (selon le critère de capitalisation de marché flottante). L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire, et permet d'ajuster positivement les caractéristiques du produit. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.</p> <p>Autocall France 2018 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance :</p>	
	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux

Fait à, le / /

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9).

* : hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Notice/Conditions contractuelles)

Signature de l'adhérent /du souscripteur, précédée de la mention « lu et approuvé »

Autocall France 2018

Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- **Emetteur :** BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.

- **Eligibilité :** Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

- **ISIN :** FR0013323771

(1) Notations de crédit au 13 mars 2018:

- BNP Paribas Issuance B.V.: Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A.: Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

Brochure non rédigée par l'assureur

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 3 AVRIL 2018 AU 23 MAI 2018
(pouvant être clôturée sans préavis)



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**



Autocall France 2018, titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'**indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index** qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an ;
- Un remboursement anticipé automatique possible du capital chaque année, à partir de la 1ère année⁽²⁾, majoré d'un gain potentiel de 9 %⁽¹⁾ par année écoulé depuis la date de constatation initiale⁽²⁾, dès lors que l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à une date de constatation annuelle⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 7,57 %⁽³⁾) ;
- À l'échéance des 10 ans :
 - un remboursement avec gain de 9 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽²⁾ (soit 190 %)⁽¹⁾ dès lors que l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽²⁾.
 - un remboursement de l'intégralité du capital si l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽²⁾.
 - une perte en capital partielle ou totale égale à la baisse finale de l'indice, si l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽²⁾.

Autocall France 2018 est un produit de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 6 juin 2028). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES

- Objectif de gain de 9 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽²⁾ : dès lors qu'à l'une des dates de constatation annuelle⁽²⁾ ou finale⁽²⁾, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.
- Possible retour sur investissement rapide : potentiel remboursement anticipé automatique chaque année, à partir de la 1ère année, dès lors qu'à l'une des dates de constatation annuelle⁽²⁾, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.
- Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾ : dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte partielle ou totale en capital :
 - En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
 - À l'échéance des 10 ans : en cas de baisse de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽²⁾.
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- Plafonnement des gains : le gain potentiel est fixé à 9 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 7,57 %⁽³⁾ par an), même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.
- L'indice est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an.
- Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance : elle peut varier de 1 an à 10 ans
- Risque de crédit : L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la Formule (qui induit un risque sur la valeur de marché de la Note et supporte le risque d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit).
- Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance : il est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour connaître le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes

A la date de constatation initiale, le 23 mai 2018, on observe le niveau de clôture de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (ANNÉES 1 A 9)

Aux 9 dates de constatation annuelle⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice est **stable ou en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital ⁽²⁾	+	Un gain de 9 % ⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale ⁽¹⁾
---	---	--

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 5,71 %⁽³⁾ et 7,57 %⁽³⁾, selon l'année du remboursement.

- Sinon, si à l'une de ces dates, l'indice clôture **en baisse par rapport à son niveau initial**, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 10)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale, le 23 mai 2028, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'indice est **stable ou en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, le 6 juin 2028 :

L'intégralité du capital ⁽²⁾	+	Un gain de 10 x 9 % = 90 % ⁽²⁾ , soit un gain de 9 % ⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale ⁽¹⁾
---	---	---

Soit un taux de rendement annuel net de 5,53 %⁽³⁾.

- Si, à cette date, **l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, le 6 juin 2028 :

L'intégralité du capital ⁽²⁾

Soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾.

- Si, à cette date, **l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, le 6 juin 2028 :

Le capital ⁽²⁾ diminué de la baisse de l'indice
--

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour connaître le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

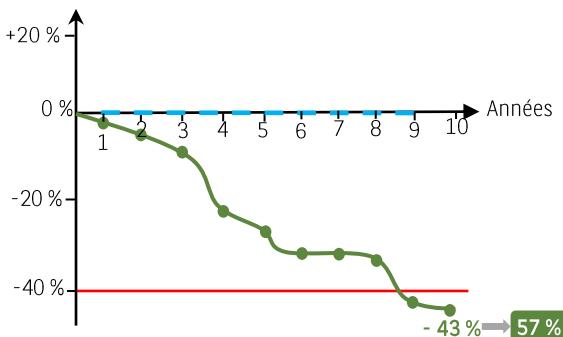
(3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Emetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

ILLUSTRATIONS

- Performance de l'indice par rapport à son niveau initial
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain de 9 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾
- Pourcentage du capital remboursé
- Seuil de perte en capital à l'échéance

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL EN ANNÉE 10

Performance de l'indice



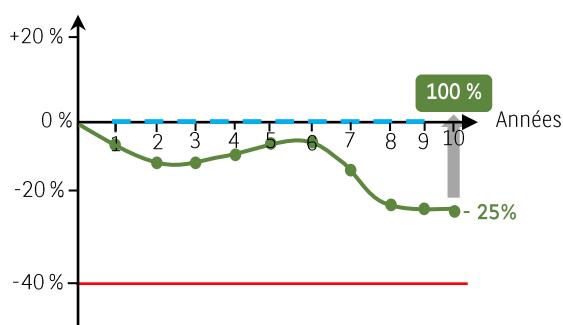
- Année 1 à 9 : à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- Année 10 : à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôture en baisse de 43 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽²⁾ -43 % = **57 % du capital**⁽²⁾, soit un taux de rendement annuel net de -6,39 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'indice égal à -5,44 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les dates de constatation annuelle⁽¹⁾ et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale⁽¹⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL EN ANNÉE 10

Performance de l'indice

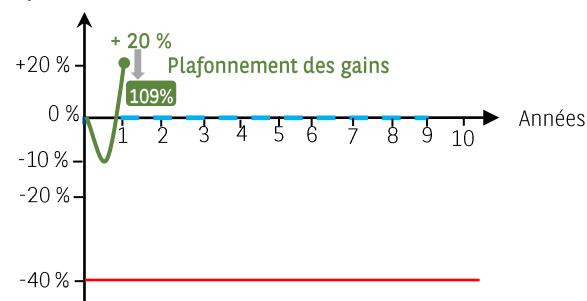


- Année 1 à 9 : à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- Année 10 : à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau initial, au dessus du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽²⁾, soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'indice, égal à -2,82 %⁽³⁾).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION ANNUELLE EN ANNÉE 1⁽¹⁾

Performance de l'indice



- Année 1 : à la 1ère date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'indice clôture en hausse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé, le produit est remboursé automatiquement par anticipation.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽²⁾ + gain de 1 x 9 %⁽²⁾ = **109 % du capital**, soit un taux de rendement annuel net de 7,57 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'indice, égal à 19,20 %, du fait du plafonnement des gains).

Dans le cas où, à une date de constatation annuelle⁽¹⁾ ou à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôturerait exactement au seuil de remboursement automatique de la date de constatation correspondante ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 9 %⁽²⁾ par année écoulée.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'indice et du produit.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Emetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

ZOOM SUR L'INDICE SOLACTIVE FRANCE 40 EQUAL WEIGHT NTR 5% AR INDEX

- L'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR est composé des 40 principales entreprises françaises (selon le critère de capitalisation de marché flottante). Il a été lancé le 27 juin 2017.
- Ses caractéristiques de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR sont les suivantes :
 - L'indice est calculé par Solactive, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché
 - Les dividendes nets sont réinvestis et **un prélèvement forfaitaire de 5% est soustrait de la performance nette de l'indice**
 - L'indice est équipondéré, le poids de chacune des 40 actions est de 2,50 %, quelle que soit sa capitalisation boursière
 - L'indice est rebalancé chaque trimestre.
- La méthode de calcul utilisée est l'équipondération, ce qui signifie que chaque action qui compose l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR représente 2,50 % du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement.
- L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire, et permet d'ajuster positivement les caractéristiques du produit. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par l'indice CAC 40 est en moyenne de 2.94% par an sur les dix dernières années contre 5% pour l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index (source : Bloomberg).

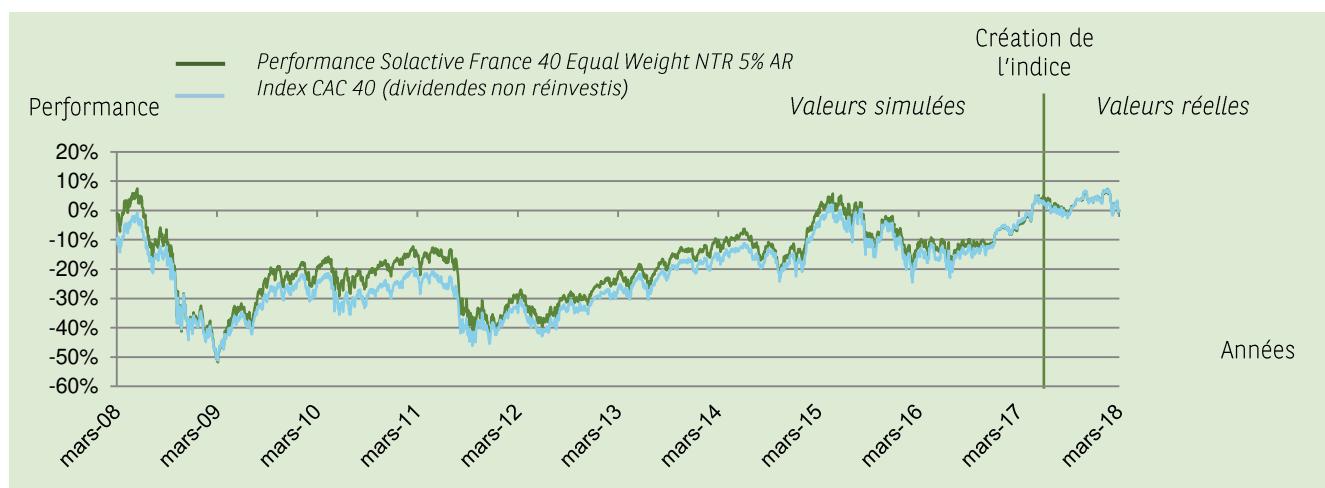
Pour plus d'informations sur l'indice, veuillez consulter le site:

<https://www.solactive.com/indices/?index=DE000SLA3S42>

Performances simulées et historiques de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index

Les performances historiques de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index **sont fondées sur des valeurs simulées** du 6 mars 2008 au 26 juin 2017, puis sur des valeurs réelles du 27 juin 2017 (date de création de l'indice) au 13 mars 2018.

Les performances historiques, qu'elles soient simulées ou réelles, ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.



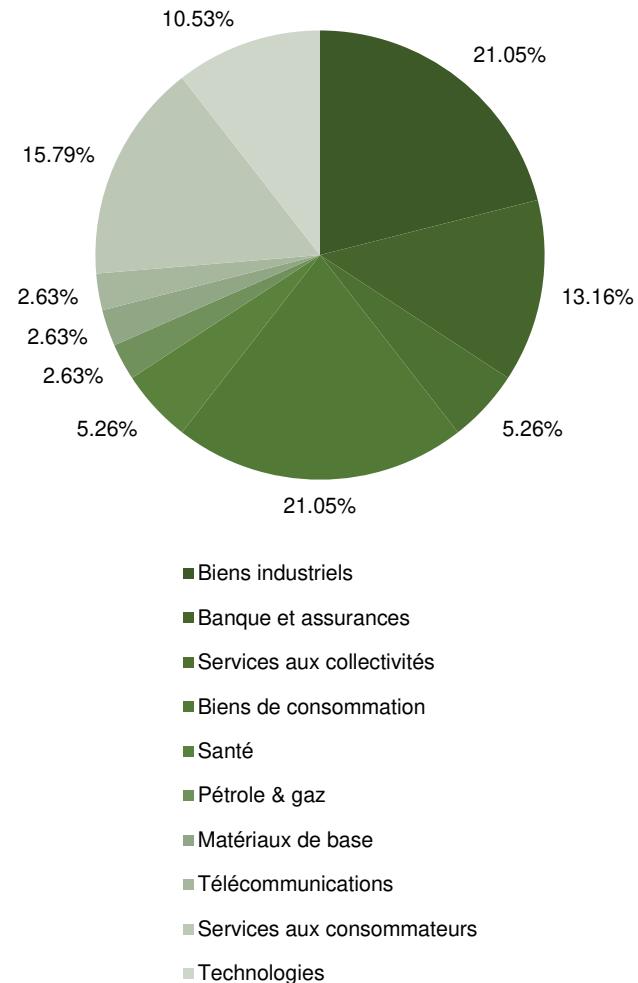
Performance des indices	1 an	3 ans	5 ans	8 ans	10 ans
CAC 40	-1,92 %	-1,60%	-27,45 %	-22,03%	-8,21%
Solactive FR40 EQW NTR 5%	-2,85 %	1,68 %	-23,67 %	-16,75 %	-0,56 %

COMPOSITION DE L'INDICE À LA DATE DU 13 MARS 2018

Composition de l'indice

Entreprises	Poids	Entreprises	Poids
Airbus Group SE	2,50 %	Cie Générale des établissements	2,50 %
Cie de Saint-Gobain	2,50 %	Michelin	2,50 %
Legrand SA	2,50 %	Danone SA	2,50 %
Safran SA	2,50 %	Hermès International	2,50 %
Schneider Electric SE	2,50 %	L'Oréal SA	2,50 %
Bouygues SA	2,50 %	LVMH	2,50 %
Vinci SA	2,50 %	Pernod Ricard SA	2,50 %
Axa SA	2,50 %	Peugeot SA	2,50 %
BNP Paribas SA	2,50 %	Renault SA	2,50 %
Crédit Agricole SA	2,50 %	Valeo SA	2,50 %
Eiffage SA	2,50 %	Accor SA	2,50 %
Société Générale SA	2,50 %	Carrefour SA	2,50 %
Unibail-Rodamco SE	2,50 %	Kering	2,50 %
Engie SA	2,50 %	Publicis Group SA	2,50 %
Veolia Environnement SA	2,50 %	Sodexo SA	2,50 %
Essilor International SA	2,50 %	Vivendi SA	2,50 %
Sanofi	2,50 %	Atos SE	2,50 %
Total SA	2,50 %	Cap Gemini SA	2,50 %
Air Liquide SA	2,50 %	Dassault Systemes	2,50 %
Gecina SA	2,50 %	STMicroelectronics NV	2,50 %
		Orange SA	2,50 %

Répartition sectorielle



Source: Bloomberg le 13/03/2018

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** – Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie uniquement, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risques de marché** - Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Crédit émis par l'Émetteur.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013323771
Forme juridique	Notes, titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en <u>cours</u> de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Montant de l'émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100%
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
Offre au public	Oui, en France uniquement
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant des Notes placées par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.
Sous-jacent	Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index - Code Bloomberg SOFRANCE Index, Code ISIN : DE000SLA3S42
Date d'émission	3 avril 2018
Date de constatation initiale	23 mai 2018
Dates de constatation annuelles	23 mai 2019 (année 1), 25 mai 2020 (année 2), 24 mai 2021 (année 3), 23 mai 2022 (année 4), 23 mai 2023 (année 5), 23 mai 2024 (année 6), 23 mai 2025 (année 7), 25 mai 2026 (année 8), 24 mai 2027 (année 9)
Dates de remboursement anticipé automatique	6 juin 2019 (année 1), 8 juin 2020 (année 2), 7 juin 2021 (année 3), 6 juin 2022 (année 4), 6 juin 2023 (année 5), 6 juin 2024 (année 6), 6 juin 2025 (année 7), 8 juin 2026 (année 8), 7 juin 2027 (année 9)
Date de constatation finale	23 mai 2028 (année 10)
Date d'échéance	6 juin 2028 (année 10)
Publication de la Valorisation	Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché publiée sur la page Reuters [FR0013323771=BNPP] et sur Bloomberg et télécurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts).
Double valorisation	Une double valorisation sera assurée, tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 13 mars 2018:

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

AVERTISSEMENT

Autocall France 2018 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre publique en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Emission de Notes, daté du 7 juin 2017 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 17-262, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées 3 avril 2018, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Emission (« Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du produit. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org ou sur <https://www.privalto.bnpparibas.fr/FR0013323771>.

L'Instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu, vendu ou soutenu d'une quelconque autre manière par Solactive AG. Solactive n'offrant par ailleurs aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, concernant les résultats de l'utilisation de l'indice et/ou de la marque de l'indice ou de la valeur de l'indice à un moment quelconque ou en quelque autre circonstance. Solactive AG met tout en œuvre pour garantir l'exactitude du calcul de l'indice. Solactive AG n'est pas tenue, quelles que soient ses obligations vis-à-vis de l'Émetteur, d'informer les tiers, y compris et sans s'y limiter les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers de l'Instrument financier, de toute erreur dans l'indice. Aucune publication de l'indice par Solactive AG, ni son utilisation au titre de l'Instrument financier dans le cadre d'une licence de l'indice ou de la marque de l'indice, ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir dans le dit Instrument financier ou ne représente d'une quelconque manière une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout investissement dans cet Instrument financier. La présente décharge de responsabilité est fournie à titre exclusivement informatif et constitue une traduction libre de la décharge de responsabilité originale prévue par Solactive AG. Elle ne saurait en aucun cas engager Solactive AG. Seule la version originale en anglais fait foi. Pour toute information sur les indices Solactive, merci de consulter le site internet <http://www.solactive.com>.

PRIVALTO



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**